



Règlement Autorisation des Compétitions Saison 2018-2019

1) Compétition autorisé sur le territoire PACA

1.1 Le présent règlement définit les règles d'autorisation des compétitions organisées sur le territoire de la Ligue PACA et sera applicable sur toutes les compétitions organisées à partir du 1er septembre 2018. Toute compétition organisée sur le territoire de la Ligue PACA devra être en conformité avec ce règlement.

1.2 Les demandes d'autorisation pour des compétitions régies fédéralement, devront respecter les noms décrits dans les règlements fédéraux

1.3 Les demandes d'autorisation pour des compétitions régies régionalement devront s'intituler :

- CRJ : Championnat Régional Jeune
- CRA : Championnat Régional Adulte
- CRS : Championnat Régional Senior
- CRV : Championnat Régional Vétéran
- TRJ : Trophée Régional Jeune
- ICR : Interclubs Régionaux

1.4 Les demandes d'autorisation pour des compétitions régies départementalement devront s'intituler :

- CDJ : Championnat Départemental Jeune
- CDA : Championnat Départemental Adulte
- CDS : Championnat Départemental Senior
- CDV : Championnat Départemental Vétéran
- TDJ : Trophée Départemental Jeune
- TDA : Trophée Départemental Adulte
- TDS : Trophée Départemental Senior
- ICD : Interclubs Départementaux

1.5 Les demandes d'autorisation pour des tournois (régies par les clubs) pourront avoir le nom choisi par le club.

1.6 Toutes autres demandes d'autorisation n'apparaissant pas dans cette liste (hors PromoBad) seront refusées.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



2) **Modalités d'attributions des dates**

- 2.1 La demande de date doit être faite sur Poona au moins :
- 90 jours avant le début de la compétition pour la Ligue et les clubs
 - 21 jours avant le début de la compétition pour les comités
- 2.2 L'organisateur qui a son dossier complet sur Poona en premier sera prioritaire lorsqu'il y aura un arbitrage de la Ligue à faire.
- 2.3 Pour le statut Validation Ligue, une fois la date autorisée, l'organisateur a :
- 21 jours pour compléter la demande pour les clubs
 - 7 jours pour compléter la demande pour la Ligue et les comités
- 2.4 Les compétitions PromoBad sont autorisées et validées par les comités.

3) **Application de la redevance compétition**

- 3.1 Les compétitions décrites dans [l'article 1.5](#) reçoivent, à l'issue de la compétition, la facture de la redevance compétition (correspondant à 1€ par joueur inscrit). L'organisateur dispose de 3 semaines pour régler la taxe à la Ligue.
- 3.2 En cas de non-respect de [l'article 3.1](#), les inscriptions des joueurs du club concerné seront refusées sur les compétitions décrites dans [l'article 1.3](#) tant que le règlement de la redevance compétition n'aura pas été effectué.

4) **Concurrence des compétitions**

- 4.1 La concurrence des compétitions pour les séries N1 à N3 n'est pas autorisée.
- 4.2 La concurrence des tournois pour les séries R4 à P12 est autorisée d'un département à l'autre et est gérée par les comités sur leur territoire.
- 4.3 La concurrence des compétitions décrites dans [l'article 1.4](#) est gérée par les comités sur leur territoire.
- 4.4 La concurrence respectivement des CRJ / CRS / CRV n'est pas autorisé sur les catégories concernées par les CRJ / CRS / CRV : Les compétitions organisées le même week-end que respectivement le CLJ / le CLS / le CLV ne pourront être autorisées que si les catégories (Jeune / Senior / Vétérain) autorisées sur ces compétitions ne sont pas les mêmes que celle du CR ayant lieu le même week-end.